



DECISION n° 2023-80

3.1 Acquisitions

Acquisitions foncières pour l'aménagement de la ViaRhôna

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-9,

Vu la délibération n°20200708_cc_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,

Vu la délibération n°20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment décider de l'acquisition de gré à gré de bien mobiliers et immobiliers jusqu'à 40 000 € H.T., hors frais d'actes de procédure, prévue dans le cadre du budget et passer à cet effet les actes nécessaires.,

Considérant que

- La réalisation des axes cyclables structurants nécessite l'acquisition d'emprises foncières privées sur la commune de Viry.

DECIDE

<u>Article 1</u> : d'approuver l'acquisition par la Communauté de Communes du Genevois d'une partie des parcelles cadastrées suivantes pour un total de 12 533.73€.

Lieu - dit	Section	Ancien n° cadastral	Nouveau n° cadastral	Surface des emprises (m²)
Pres Des Granges	С	0652	0652p	183
Pres Des Granges	С	0656	0656	1912
Pres Des Granges	С	0660	0660p	1231
Pres Des Granges	С	0661	0661p	188
Pres Des Granges	С	1726	1726p	1387
Pres Des Granges	С	1732	1732p	1084
Au Muche	ZO	0103	0103p	310
La Vulpiliere	ZR	0036	0036p	33

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2023 – chapitre 21.

<u>Article 3</u> : de signer lesdites promesses de vente et toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces acquisitions

Envoyé en préfecture le 25/08/2023

Reçu en préfecture le 25/08/2023

Publié le 25/08/2023

ID: 074-247400690-20230822-D_2023_80-AR



Archamps, le 22 août 2023 Le Président, Pierre-Jean CRASTES

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision télétransmise en Préfecture le et publiée le

